Objet

[INTERNET] Aiton: enquete publique sur le projet de stockage de déchets



De

À cpref-icpe@savoie.gouv.fr>

Date 30/11/2023 11:17

20183215_DJF_0036 - Copie.jpg (188 ko)

Bonjour,

Ne pouvant pas me déplacer rencontrer le commissaire enquêteur, je vous remercie de bien vouloir lui transmettre mes remarques sur ce projet.

Je vous remercie de me tenir informée de la bonne reception de mon message et me dire si je dois l'envoyer à la mairie d'Aiton.

Monsieur le commissaire enquêteur

Vivant à proximité des Gabelins, j'ai regardé avec attention le dossier de l'entreprise Forezienne et plusieurs points m'interpellent. Les lacunes sont évidentes et tout est fait pour nous en cacher l'information.

L'accès au dossier et l'information :

Tout est fait pour ne pas prendre connaissance du dossier :

- l'avis d'enquête publique ne mentionne pas l'adresse exacte du site internet où on peut consulter le dossier. Il faut passer plusieurs pages internet pour le trouver
- l'enquête ne dure que 15 jours et c'est trop peu pour prendre connaissance et comprendre le dossier
- rien n'est écrit sur le site internet de la Mairie
- il n'y a qu'un panneau d'affichage quasiment invisible face à la centrale d'arrêt. (voir photo en pièce jointe) Ce panneau semble vieux et insignifiant, même pas à hauteur d'homme. C'est vraiment fait pour qu'on ne le remarque pas. En plus, il ne correspond pas aux caractéristiques et dimensions d'affichage dictées par l'arrêté du 24 avril 2012 qu'on trouve sur le site Légifrance (format A2, et caractères gras majuscule d'au moins deux centimètre de hauteur)
- Aucun panneau sur les autres accès du plan d'eau là où passent les promeneurs

L'écologie des Gabelins : on ne tient pas compte de la vie aquatique et en particulier des poissons qui vont vivre dans une eau trouble pendant dix ans. Cette activité va être très préjudiciable à la vie aquatique. J'ai bien regardé l'étude écologique du dossier et il n'y a rien d'écrit à ce sujet : on parle des poissons vivant dans la partie remblayée qui vont migrer comme si l'eau restait pure derrière la limite de propriété !! un peu à l'image du nuage de Tchernobyl qui s'arrêtait à la frontière !

La limite de propriété : je suis très étonnée qu'une digue est réalisée en première phase d'aménagement en limite de propriété de AREA qui est du même groupe que la forezinne. Il y a bien un versant de la digue qui va se retrouver sous l'eau sur la propriété communale d'Aiton! il n'est pas fait mention d'un accord de la commune d'Aiton pour accueillir ces matériaux. C'est de l'occupation illégale et gratuite. Qu'en pense le conseil municipal ? il ne doit pas être au courant.

La sureté : il va y avoir des bulldozzers et des pelleteuses pendant dix ans à coté de la centrale d'arrêt. En 2006, il y a eu une évasion avec un hélicoptère détourné par le grand banditisme. Les portes de la prison résisteront elles à un assaut de grosses pelles mécaniques et de puissants bulldozzer ? laisser du matériel si dangereux à proximité de la prison me semble être irresponsable. L'Etat ne devrait pas laisser faire mais les services pénitenciers sont-ils consultés ?

Les camions : il va y avoir des camions pensant dix ans dans un espace naturel et calme. Les chemins décrits dans le dossier sont très étroit et rien n'est dit sur les conditions de croisement. Cela fera 1 camion toutes les trois minutes, ils rouleront forcément vite puisque les entreprises doivent faire du chiffre. commencera-t-on à s'inquieter lorsqu'un camion tombera dans l'Isère et causera le décès de son chauffeur?

Pour ces raisons, Je vous demande de prendre en compte mes remarques, de les faire remonter aux autorités compétentes et d'émettre un avis très défavorable à ce projet inutile.

30/11/2023, 13:56 1 sur 2



20183215_DJF_0036 - Copie.jpg 188 ko

2 sur 2 30/11/2023, 13:56